

ACTION 4 DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE CTA ET CDIAE, LES TRAVAUX DES CTA NOURRISSANT CEUX DU CDIAE (AXE 3 DE L'ACCORD RÉGIONAL)

ENJEU	Renforcer le pilotage opérationnel local de l'IAE, pour assurer un suivi efficace et pertinent des parcours d'insertion dans le cadre des CTA. Développer la complémentarité entre CTA et CDIAE et la remontée d'éléments qualitatifs.
ACTIONS	Mise en place de CTA réguliers (à minima 3 fois par an) sur l'ensemble de l'IDF piloté et animé par Pôle Emploi Veiller à la participation régulière et à la contribution de l'ensemble des partenaires au sein du CTA (SIAE et UD de la Direccte) Favoriser en CTA l'échange d'informations et d'actions en faveur des parcours des personnes en insertion, par l'ensemble des acteurs. Une fois par an permettre la tenue d'un CTA consacré à l'analyse partagée des besoins du territoire en matière d'emploi, de formation, d'insertion professionnelle avec l'apport de chaque partenaire. En CDIAE : partage du contenu des CTA sur l'analyse des parcours et du CTA annuel relatif aux besoins du territoire afin de définir les stratégies départementales.
ACTEURS	SIAE / Pôle emploi / Direccte
Modalités de mise en œuvre / Moyens	Veiller à la participation de tous les acteurs selon les thématiques définies ; Vérifier le nombre de CTA réalisés – transmission au CDIAE Examiner la reprise des CTA en CDIAE.
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de CTA/par départements/an Nombre de Convention de coopération
OUTILS	Cartographie des CTA IDF 2016 Compte rendu des CDIAE

Les partenaires du présent accord : Pôle emploi IDF, la Direccte IDF, le Conseil régional, les réseaux franciliens de l'IAE (FNARS, le COORACE, Chantier Ecole, ARDIE, CNLRQ, Fédération des entreprises d'insertion) s'engagent sur les actions suivantes :

ACTION 1 PARTAGER LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES PUBLICS (ARTICLE 2 – AXE 1 DE L'ACCORD RÉGIONAL)

ENJEU	Pour faciliter la recherche de solutions d'emploi durable adaptées aux publics de l'IAE, partager les connaissances du marché du travail local et des opportunités d'emploi.
ACTIONS	Identification des outils disponibles selon les périmètres. Partage de ces éléments lors d'un CTA stratégique au niveau local et lors des CDIAE stratégiques pilotés par les Direccte (une fois par an).
ACTEURS	Réseau SIAE- SIAE/ DIRECCTE / POLE EMPLOI / CD et EPCI
Modalités de mise en œuvre / Moyens	Utiliser et partager les outils de connaissance du marché du travail de Pôle emploi (IMT : information «mon marché du travail», la météo de l'emploi, les diagnostics départementaux...), de la DIRECCTE (diagnostics des SPEL, statistiques SESE...), Partager les outils de connaissance du public (statistiques DIRECCTE), analyses des observatoires des Conseils Départementaux, des Etablissements publics territoriaux, de PE.
OUTILS	Outils diagnostic marché du travail de l'Etat (Darès – SESE), de Pôle emploi (IMT) Utiliser les Contrats d'études prospective (CEP) : recyclage, espaces verts, Secteur de Saclay. Suivre l'actualité des Marchés avec clauses dans le cadre de la coordination départementale des Clauses sociales Le site Entreprenons-ensemble des SIAE http://www.entreprenons-ensemble.fr/

ACTION 2 OPTIMISER LES PROCÉDURES DE REPÉRAGE DES PUBLICS JUSQU'À L'EMBAUCHE PAR LA SIAE (AXE 2- ETAPE 1 DE L'ACCORD RÉGIONAL)

ENJEU	Améliorer la qualité des processus de recrutement pour les SIAE
ACTIONS	Repérage des candidats en fonction des besoins identifiés des SIAE (dialogue SIAE/Pôle emploi). Veiller au dépôt et à la diffusion des offres des SIAE auprès du référent IAE Pôle emploi.
ACTEURS	SIAE / Pôle emploi / Direccte
Modalités de mise en œuvre / Moyens	Informar les SIAE sur le dépôt des OE à Pôle emploi via les conseillers référents IAE ; Développer le travail en commun : conseiller référent IAE PE/chargé d'insertion IAE. Cette collaboration pouvant faire l'objet d'un descriptif dans le cadre d'une convention de collaboration. Recenser les bonnes pratiques sur les modalités de recrutement. Mise en place par la Direccte IDF, d'un groupe de travail sur les prescripteurs habilités, état des lieux, révision du cahier des charges.
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'offres d'emploi IAE déposées à Pôle emploi par an /par départements. Nombre d'agrément délivrés (évolution informatique SI2016).
OUTILS	Utilisation du guide orientation /prescription. Fiche traitement des offres d'emploi. Modalités de délivrance et traitement des agréments (annexe 2 de l'Accord). Forums de recrutements organisés pour les SIAE (job dating IAE).

ACTION 3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PARCOURS DES SALARIÉS EN IAE ET VEILLER PLUS PARTICULIÈREMENT AUX FINS DE PÉRIODE D'INSERTION : FAVORISER ET DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS SIAE/PE/DIRECCTE/ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR AMÉLIORER LES SORTIES POSITIVES DU DISPOSITIF (AXE 2 – ETAPES 2 ET 3)

ENJEU	- Optimiser les parcours des salariés en insertion par le développement de la qualité de l'accompagnement et la collaboration avec Pôle emploi, les partenaires locaux, les acteurs économiques. - Renforcer la préparation et l'accompagnement à la sortie de la période d'insertion en IAE.
ACTIONS	1. Durant le parcours : Analyse des bonnes pratiques entre les SIAE et Pôle emploi au service des salariés de l'IAE ; Point en CTA, CDIAE sur les leviers qui consolident le parcours professionnel et l'insertion du salarié. 2. En fin de parcours (sortie d'IAE) : Examen de la qualité des parcours d'insertion notamment par le développement et la valorisation des logiques de parcours, l'utilisation des mécanismes d'extensions entre SIAE, de prolongations d'agrément ; Favoriser et développer les collaborations avec les acteurs économiques (POEC, forums...) ; Eviter les ruptures professionnelles et maintenir le dynamisme de l'accompagnement ;
ACTEURS	SIAE /POLE EMPLOI local/ DIRECCTE UD/DR
Modalités de mise en œuvre / Moyens	1. Développer les coopérations pendant le parcours : - utilisation du guide offre de service Pôle emploi ; - échange des calendriers d'ateliers PE de l'agence locale ou/et du bassin ; - maintien de l'inscription ; - diffusion auprès des SIAE des informations relatives aux forums emplois, évènementiels locaux permettant le recrutement de salariés de l'IAE ; <i>Pour les SIAE :</i> - favoriser le maintien de l'inscription à PE ; - développer l'utilisation de la PMSMP pour confirmer les projets professionnels, les liens avec les entreprises ; - développer les actions communes sur le recrutement des salariés en IAE (job dating, forums, rencontres locales...) ; - utiliser la formation (en fonction des décisions DGEFP sur la place de la Formation, la réflexion du groupe de travail régional IDF - les OPCA). 2. En fin de parcours Utiliser la PSDE ; Veiller à la réinscription systématique à Pôle emploi si sans solutions ; Mettre en place une transmission d'informations entre les SIAE et PE sur le profil professionnel actualisé et les compétences acquises ou consolidées ; Examiner les suites de parcours les plus appropriées avant la fin de la période IAE avec Pôle emploi. Rôle du COPIL IAE IDF Un examen régulier de la mise en œuvre de l'Accord Cadre régional IAE sera réalisé par les partenaires lors de rencontres trimestrielles régionales, à partir des indicateurs et des bonnes pratiques retenus.
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de PMSMP, de PSDE par département /par type de structure IAE, examen par la DIRECCTE en fin de parcours et lors des dialogues de gestion. Nombre de prestations Pôle emploi mobilisées (ATE...). Utilisation des mécanismes de prolongations ou d'extensions d'agrément, nombre (résultats liés aux fonctionnalités de l'outil AURA- IAE V2). Remontée de bonnes pratiques (monographie, expériences, moyens spécifiques)/ par département sur la collaboration dans le cadre du parcours du salarié en insertion. Examiner les pratiques et outils développés pour en fin de parcours, consolider tous les acquis de la période d'insertion.
OUTILS	Guide « offre de service » POLE EMPLOI. Fiche Bonnes Pratiques sur les parcours d'intégration. Fiche Bonnes Pratiques sur l'accès à la formation.